

**Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des règlements VL-2020-769 et VL-2020-770 en remplacement de l'assemblée publique de consultation**

1. Lors de sa séance du 25 novembre 2020, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les projets de règlement décrits ci-après :

- *Projet de Règlement VL-2020-769 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'ajouter des dispositions particulières applicables aux habitations unifamiliales, bifamiliales, triamiliales et multifamiliales et de modifier certaines dispositions relatives aux cases de stationnement, aux allées d'accès et aux marges (tous les districts).*

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de l'arrondissement.

- *Projet de Règlement VL-2020-770 modifiant le Règlement de zonage 2001-Z-439, afin d'ajouter des dispositions particulières applicables aux habitations unifamiliales, bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales et de modifier certaines dispositions relatives aux cases de stationnement, aux allées d'accès et aux marges (tous les districts).*

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de l'arrondissement.

Toutes les dispositions de ces projets de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

2. Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure relative aux présents règlements qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une procédure écrite.

Conséquemment, un document explicatif des projets de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : [www.longueuil.quebec/fr/evenements](http://www.longueuil.quebec/fr/evenements) à compter du 10 décembre 2020 en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 10 au 24 décembre 2020, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec) en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ces règlements peut être consultée en communiquant à l'adresse courriel [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 9 décembre 2020.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil